



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/04/13

Reçu en Préfecture le : 30/04/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 29 avril 2013
D-2013/237

Aujourd'hui 29 avril 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Mariette LABORDE, Madame Paola PLANTIER, Madame Béatrice DESAIGUES, Monsieur Patrick PAPADATO

Géothermie profonde sur le territoire de la Ville de Bordeaux. Adhésion au pôle de compétitivité AVENIA.

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux s'est fixé des objectifs ambitieux en matière d'économies d'énergies, de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de valorisation des Energies Renouvelables et de récupération (ENRr) dans son « mix » énergétique atteignant, dès 2013, 23% de la consommation d'énergie de son patrimoine.

Au-delà de cet objectif déjà atteint, notamment grâce à la centrale photovoltaïque du Parc des Expositions, le territoire de Bordeaux dispose d'un atout majeur pour accroître la part des ENRr dans les décennies à venir: la géothermie profonde.

Dès les années 1985, ce potentiel du sous sol de Bordeaux a connu un fort développement avec la création de 3 puits de géothermie profonde : MERIADECK, BENAUGE et GRAND PARC diversement valorisés et utilisés.

Cette ressource relevant du Code Minier, les autorisations d'exploitation des puits de MERIADECK et BENAUGE devront faire l'objet d'une demande de renouvellement dans les 12 mois à venir; pour cette raison les services de la Ville associés aux services de l'Etat travaillent déjà sur les conditions nécessaires au renouvellement de ces permis.

Les fluctuations en matière de fiscalité de l'énergie, la hausse inéluctable du coût des énergies fossiles et leurs impacts sur le réchauffement climatique ainsi que les nombreuses interrogations concernant la mise en œuvre en milieu urbain de la ressource biomasse et son impact sur la qualité de l'air sont autant d'arguments favorables au développement de la ressource géothermique.

Si les investissements de départ sont relativement lourds et le risque géologique toujours présent malgré les garanties techniques (connaissance du sous sol) et financières (fond de garantie en cas d'échec), la géothermie offre l'avantage d'un bilan carbone très favorable, d'un coût indépendant des énergies fossiles et de tout marché d'approvisionnement énergétique, offrant ainsi une grande lisibilité et une stabilité remarquable sur des périodes de plusieurs décennies.

A cela il convient d'ajouter que l'exploitation d'un puits géothermique ne nécessite qu'une très faible emprise foncière.

Les bailleurs sociaux se montrent très attentifs quant à la disponibilité de cette source d'énergie et ont déjà réalisé des études démontrant tout l'intérêt de la géothermie pour maîtriser les charges de leurs locataires sur des quartiers déjà desservis par des réseaux de chaleur (quartier de la BENAUGE, du GRAND PARC).

Par ailleurs, la valorisation de cette ressource est directement associée au développement des réseaux de chaleur qui constitue aussi un enjeu important pour le territoire et les objectifs du Plan Climat Energie Territorial (Objectif 1 Action 1 du PCET 2012-2016).

La Ville de Bordeaux s'était déjà engagée dans les années 1980 dans le développement de cette ressource, créant ainsi les conditions d'une nouvelle étape à partir des puits réalisés à cette époque et de son expérience sur le sujet avec pour ambition de créer de nouvelles "centrales d'énergies" sur son territoire qui pourront alimenter les réseaux de chaleur existants ou à venir.

Suivant cet objectif, la Ville pourrait être amenée à déposer de nouveaux permis de recherche.

Pour cela, il conviendra de créer les conditions opérationnelles et les instances de pilotage pour la réussite et l'exploitation de la géothermie profonde sur le territoire de Bordeaux avec la création d'un comité scientifique, technique et règlementaire qui réunira les collectivités,

les services de l'Etat, les bailleurs sociaux et les organismes de recherche (universités, laboratoires).

Les compétences du pôle de compétitivité AVENIA basé à Pau, réunissant l'ensemble des acteurs pour le redémarrage de l'activité géothermie profonde en Aquitaine seront mobilisées et associées à ce comité de pilotage.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer les dossiers de demande pour les renouvellements des permis d'exploitation de MERIADECK et de BENAUGE et à accomplir tous les actes y afférents afin de permettre le bon déroulement de ces opérations;
- Signer les dossiers de demande pour les dépôts de nouveaux permis de recherche en particulier sur les quartiers du GRAND PARC, de BRAZZA et de la BENAUGE et à accomplir tous les actes y afférents afin de permettre le bon déroulement de ces opérations;
- Signer la convention d'adhésion de la Ville de Bordeaux au Pôle de Compétitivité Avenia (Pôle de compétitivité basé à Pau sur les thématiques de la géothermie profonde en Aquitaine qui réunit Universités, laboratoires de recherches, entreprises et Etablissements Publics);
La dépense sera imputée sur le programme P108, opération P1080002 pour un montant de 500 € annuels.
- Désigner le chef du service énergie de la Direction des Constructions Publiques comme représentant habilité auprès de l'administration au sens de l'article 3 du décret 78-498 déterminant les modalités d'application de l'ordonnance 2011-91 portant codification de la partie législative du Code Minier.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 avril 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Anne WALRYCK

- | |
|---|
| <input type="checkbox"/> Entreprise |
| <input type="checkbox"/> Recherche et Développement/Formation |
| <input type="checkbox"/> Institution/Association |

BULLETIN D'ADHESION 2013

Mme, M. (Nom, Prénom) :

Fonction :

Agissant au nom de la structure :

Désigne comme représentant auprès d'AVENIA :

Mme, M. (Nom, Prénom) :

Adresse :

Code postal et ville :

Téléphone :

Site web :

Adresse mail :

Adresse de facturation si différente :

Code postal et ville :

Siret :

Code NAF :

Forme sociale :

Domaine d'activité :

Effectif et CA France de la compagnie/structure :

Etablissement appartenant à :

- un groupe français :
- un groupe étranger :

Montant de la cotisation H.T. : Euros (voir tableau ci-joint)

Montant de la TVA : Euros (= 19,6% x Montant H.T.)

Montant T.T.C à acquitter : Euros (Montant H.T. + Montant TVA)

Mode de règlement :

Par chèque à l'ordre d'AVENIA à joindre au bulletin d'adhésion

Par virement bancaire (voir RIB joint au bulletin d'adhésion)

Merci de retourner le bulletin dûment rempli ainsi que le chèque à l'adresse suivante :

Pôle AVENIA
Hélioparc Pau Pyrénées
2, avenue Pierre Angot
64053 Pau Cedex 9



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du
Compte : **AVENIA
2 AVENUE PIERRE ANGOT
HELIOPARC
64000 PAU**

Domiciliation : **CREDITCOOP PAU**

42559	00043	41020012772	53
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB

Numero de compte bancaire international (IBAN)

FR 76	4255	9000	4341	0200	1277	253
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	------------

CODE BIC : **CCOPFRPPXXX**